

4
(N^o 88.)

Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 26 MARS 1834.

Amendement déposé sur le projet de loi sur la route en fer.

Amendement proposé par M. ELOY DE BURDINNE.

J'ai l'honneur de proposer à l'amendement de M. De Puydt le sous-amendement suivant :

Le péage sur le chemin de fer à construire entre Liège et Anvers et les Flandres, sera réglé au taux du péage établi sur les canaux du Hainaut, par tonneau et par kilomètre, et de manière que la province du Hainaut-puisse soutenir la concurrence avec la province de Liège sur les marchés des Flandres et d'Anvers.

Bruxelles, le 25 mars 1834.

ELOY DE BURDINNE.